



**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**vendredi 12 mars 2021 à 18 h 30.**

**Tableau de présence**

Noms	Présents	Absents
<b>Pascal DUEZ</b>	X	
<b>Alain FOVEZ</b>	X	
<b>Marie-Françoise DELAVAL</b>	X	
<b>Michel COURBET</b>	X	
<b>Véronique MORELLE</b>	X	
<b>Marc NIEUWJAER</b>	X	
<b>Richard BILLOIR</b>		X
<b>Michel DENOYELLE</b>	X	
<b>Alice SOURDEAU</b>	X	
<b>Virginie FROMONT</b>		X
<b>Lindsay BRENDLER</b>	X	
<b>Nathalie RUELLE</b>	X	
<b>Réjane LEROY</b>	X	
<b>Emilie MINARD</b>		X
<b>Alain DUQUESNOY</b>		X
<b>Présents:</b>	<b>11</b>	
<b>Absents:</b>		<b>4</b>

**ABSENTS :**

Emilie MINARD	.	.	.
.	.	.	.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

Richard BILLOIR	Alain DUQUESNOY	Virginie FROMONT	.
.	.	.	.

**PROCURATION(S) :**

Virginie FROMONT	Donne procuration à	Pascal DUEZ
Richard BILLOIR	Donne procuration à	Alain FOVEZ

<b><u>Président de séance</u></b> : P. DUEZ, Maire	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Marie Françoise DELAVAL
<b><u>Lieu</u></b> : Salle des fêtes	<b><u>Date de convocation</u></b> : 08/03/2021



## Ordre du jour :

N° de page

1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos .....	3
2. Réunion du 19 novembre 2020 – approbation du compte rendu.....	3
3. ALSH – renouvellement de la convention avec la C.A.F .....	3
4. ALSH – fixation des tarifs 2021.....	4
5. Association – renouvellement de la convention avec ACTION.....	4
6. Centre social AJR – lancement d’une réflexion sur l’adhésion de la commune.....	5
7. CLIC Cambrésis – adhésion de la commune .....	5
8. Foncier – avenant à la convention EPF/Commune « opération Centre-village » .....	6
9. Foncier –acquisition de terrains (rue de Saulzoir).....	6
10. Foncier – acquisition d’un terrain (rue Emile Zola).....	7
11. Urbanisme – modification de limites cadastrales .....	7
12. Voirie – convention CD59/Commune portant sur le marquage des routes départementales (en agglomération).....	8
13. Service des eaux – lancement d’une procédure d’expropriation.....	8
14. Ecole – achat de matériels numériques.....	9
15. Bâtiments communaux – partenariat avec la Fondation du patrimoine .....	9
16. Questions et informations diverses : .....	9



### 1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, de l'impossibilité d'accueillir le public et de l'incapacité technique à retransmettre en direct les débats, M. le Maire propose de tenir la séance à huis clos dans la salle des fêtes. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos dans la salle des fêtes.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

### 2. Réunion du 19 novembre 2020 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 19 novembre 2020. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 novembre 2020.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

### 3. ALSH – renouvellement de la convention avec la C.A.F

La convention ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. M. le Maire propose de la renouveler pour deux ans afin que la commune puisse continuer à obtenir le soutien financier de la C.A.F pour le développement et le fonctionnement de cette structure communale de loisirs. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Renouveler pour deux ans la convention avec la C.A.F concernant l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour le versement de la prestation de service et pour l'aide versée aux gestionnaires de type Loisirs Equitables et Accessibles (aide LEA).**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

#### 4. ALSH – fixation des tarifs 2021

Suite au renouvellement de la convention ALSH avec la Caisse d'Allocations Familiales et afin de percevoir la subvention versée par celle-ci, la commune a obligation de fixer les tarifs par tranche de quotient familial en respectant les barèmes imposés par la C.A.F (exception faite pour les tranches 4 et 5, pour le prix du repas et les droits d'adhésion).

M. le Maire propose de :

- Maintenir les tarifs conventionnés avec la CAF pour les tranches 1, 2 et 3 ; à savoir respectivement 0.25 €/h, 0.45 €/h et 0.60 €/h,
- Mettre en place, pour les tranches 4 et 5, un tarif fixe de 0.75 €/h,
- Fixer le prix du repas à 3,70 €,
- Maintenir les droits d'inscription à 10,00 € pour les enfants domiciliés dans la commune et à 20,00 € pour les Extérieurs,
- Fixer le tarif de la garderie avant/après centre à 1.60 €/h. Ouvert de 7h à 9h et de 17h à 19h.

TARIFS 2021 PAR JOUR (Goûter compris)			
		Accueil de 9h-12h et de 14h-17h (6h d'accueil)	Accueil de 9h à 17h avec repas (8h d'accueil)
1ère tranche	QF ≤ 369 € 00	1,5	2
2ème tranche	370 € ≤ QF ≤ 499 € 00	2,7	3,6
3ème tranche	500 € ≤ QF ≤ 700 € 00	3,6	4,8
4ème tranche	701 € ≤ QF ≤ 2000 € 00	4,5	6
5ème tranche	2001 € ≤ QF	4,5	6
			+ prix du repas 3,70 €
			5,7
			7,3
			8,5
			9,7
			9,7

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Accepter les modifications de tarifs telles que présentées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

#### 5. Association – renouvellement de la convention avec ACTION

La convention signée avec l'association ACTION (Avesnes-Lez-Aubert) arrive à échéance le 31 mai 2021. M. le Maire propose de la renouveler, pour une durée de 3 ans, en modifiant néanmoins le volume horaire de l'agent mis à disposition de la commune : durée hebdomadaire souhaitée de 30 h contre 35 h actuellement, pour un coût de 6,5 € TTC/h, soit annuellement le versement d'une subvention de 10 140 € TTC. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Renouveler pour trois ans la convention avec l'association ACTION (contrat de 30 h par semaine).**



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

## **6. Centre social AJR – lancement d’une réflexion sur l’adhésion de la commune**

Le Centre Social AJR, dont le siège social se trouve à Noyelles-sur-Escaut, développe de nombreuses activités et animations en itinérance sur certaines communes rurales du territoire communautaire et à destination de tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse et adultes). M. le Maire souhaiterait offrir aux Villersois la possibilité de profiter des services de cette structure sociale et propose, en préambule, d’engager une réflexion partenariale sur l’opportunité d’une adhésion. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Engager une réflexion partenariale sur l’opportunité d’une adhésion au centre social AJR.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

## **7. CLIC Cambrésis – adhésion de la commune**

Le Centre Local d’Information et de Coordination CLIC Ouest Cambrésis – Relais Autonomie s’adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, à leurs proches et aux professionnels. C’est un guichet unique de proximité dont le rôle est de Conseiller, Informer, d’Accompagner et d’Orienter, afin de favoriser le maintien à domicile. Gratuit pour les administrés, ce service est financé par le Conseil Départemental et subventionné par quelques collectivités locales. Compte tenu des services essentiels apportés à la population, M. le Maire propose d’adhérer à cette structure en 2021. Coût annuel de l’adhésion : 252.40 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Adhérer au CLIC Cambrésis en 2021 pour un coût de 252.40 € et à renouveler cette adhésion chaque année (sauf demande contraire du Conseil Municipal).**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



## **8. Foncier – avenant à la convention EPF/Commune « opération Centre-village »**

Le 15/10/2014, la Commune a conclu une convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais. Afin de finaliser le dossier « Villers-en-Cauchies/centre-village », il y a lieu de signer l'avenant n°3 portant sur la prolongation de la durée de portage (jusqu'au 20/11/2021), sur la modification des modalités de cession (engagement de la Commune à racheter les biens acquis par l'EPF ou à désigner un tiers pour le rachat au plus tard au terme de la convention et au prix calculé selon les modalités de la convention) et sur le budget prévisionnel de l'opération Centre-village. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention opérationnelle de l'opération Villers-en-Cauchies- Centre Village.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

## **9. Foncier –acquisition de terrains (rue de Saulzoir)**

Dans le cadre de l'opération « Villers-en-Cauchies/centre-village » et suite à la signature d'une convention opérationnelle (2014) complétée par trois avenants (25 septembre 2017, 28 octobre 2019 et 12 mars 2021), la Commune a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition d'une habitation, d'une ancienne forge et d'une pâture, situées rue de Saulzoir, cadastrées section D numéros 255, 256 et 750, pour une superficie cadastrale de 1 862 m<sup>2</sup>.

Conformément aux termes de la convention opérationnelle, L'EPF a réalisé et financé totalement des travaux de démolition des bâtiments existants pour un montant de 83 291,75 € HT. La commune de Villers-en-Cauchies s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 20 novembre 2021.

Le prix d'acquisition s'élève à 178 204,87 TTC dont 28 500,81 € de TVA. Il comprend le prix et les indemnités de toute nature payés aux propriétaires et aux ayants-droit, les frais divers d'acte et de procédure d'acquisition, les charges supportées pendant la durée de détention des immeubles, les frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF ainsi que le forfait de 1% du prix de revient du foncier HT, lequel est destiné au règlement des frais engagés par l'EPF entre le jour où le prix a été calculé et le jour de signature de l'acte de vente.

M. le Maire propose de racheter l'ensemble des terrains de la rue de Saulzoir (cadastrées section D numéros 255, 256 et 750) sous réserve que l'EPF autorise un étalement des paiements comme suit :

- En 2021 : premier versement de 89 102.44 €,
- De 2022 à 2026 inclus : versement de 17 820.49 €/an.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**



- **Autoriser l'acquisition des biens désignés aux conditions et modalités décrites ci-dessus.**
- **Solliciter des subventions pour ce dossier.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte de cession.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

#### **10. Foncier – acquisition d'un terrain (rue Emile Zola)**

Afin de résoudre les soucis de stationnement dans un des périmètres urbains les plus anciens et les plus denses du village (rues Hugo, Pasteur et Zola), M. le Maire propose d'acheter un terrain (contigüe à celui de M. Philippe Sénéchal) pour y mener un projet incluant notamment des emplacements de parking. Parcelle concernée : D 100 (392 m<sup>2</sup>). Prix de 33 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 936 € (hors frais de notaire). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire et de procéder à l'achat du terrain ci-dessus désigné pour un prix de 12 936 € (hors frais de notaire).**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

#### **11. Urbanisme – modification de limites cadastrales**

Afin de fixer clairement la séparation entre le site communal « mairie » (13, rue de Cambrai) et la ferme voisine appartenant à la famille LESNES (11, rue de Cambrai), propriété cadastrée section D N°714 et 713, M. le Maire propose de missionner le cabinet de géomètre INGEO pour borner les nouvelles limites dans le cadre d'un échange de parcelles pour régularisation d'empiètement. Les élus sont invités à se prononcer et à accepter le devis transmis d'un montant de 915.75 € HT.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire concernant l'échange parcellaire.**
- **Valider le devis transmis par le cabinet INGEO d'un montant de 915.75 € HT.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



## **12. Voirie – convention CD59/Commune portant sur le marquage des routes départementales (en agglomération)**

Par délibération N° DV/2020/370, le Conseil Départemental a reconduit la prise en charge de l'entretien (repassage) par le Département du marquage horizontal sur les routes départementales en agglomération.

M. le Maire propose d'approuver l'intervention du Département et de signer le projet de convention proposé qui est conclu pour une durée de 2 ans reconductible tacitement tous les 2 ans. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Conventionner avec le Département pour la prise en charge de l'entretien et du marquage horizontal sur les routes départementales en agglomération.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

## **13. Service des eaux – lancement d'une procédure d'expropriation**

Le captage communal d'eau potable (situé sur le territoire de Saint-Aubert) est utilisé, depuis les années 1960, pour approvisionner l'ensemble de la population villeroise. Déclaré officiellement non-protégeable en décembre 2009, cet ouvrage est amené à fermer.

Dans l'objectif de sécuriser son alimentation, la commune de Villers-en-Cauchies a entrepris des études de recherche en eau, ayant pour objectif de créer un nouveau captage. Les parcelles ZV 39, 40 et 41 ont été identifiées comme site présentant les propriétés hydrodynamiques favorables à une bonne productivité de la ressource, répondant aux critères d'implantation et ne présentant pas de contre-indication(s) envers la réglementation en vigueur.

Les échanges avec le propriétaire et le locataire de ces parcelles n'ayant pas abouti à un accord permettant de réaliser un forage d'essai, M. le Maire propose d'engager, sans plus attendre, une procédure d'expropriation. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :**

- **Lancer la procédure d'expropriation selon les informations communiquées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>12 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : <b>1 voix</b>
-----------------------	-------------	----------	----------------------------



#### **14. Ecole – achat de matériels numériques**

Suite au lancement du plan de relance numérique, Mme Cacheux, directrice d'école, sollicite le conseil municipal afin que la commune puisse financer l'achat de deux écrans tactiles. Le devis transmis par la société DJP informatique s'élève à 7 270.00 € HT (8 724.00 € TTC). La subvention de l'Etat couvre 70% de la dépense engagée, sous réserve que le projet soit sélectionné pour le versement de la subvention (priorité aux écoles non encore équipées). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Valider le devis transmis par la société DJP.**
- **Solliciter des subventions pour ce dossier.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

#### **15. Bâtiments communaux – partenariat avec la Fondation du patrimoine**

Afin de poursuivre l'entretien et la sauvegarde du patrimoine communal, M. le Maire propose de renouveler le partenariat avec la Fondation du patrimoine Nord-Pas-de-Calais. Moyennant une adhésion, cette association pourrait apporter une aide financière indirecte par le biais d'un appel aux dons et aider la commune à boucler son plan de financement au profit de la mairie ou de tout autre bâtiment public. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Autoriser M. le Maire à faire adhérer la commune à la Fondation du patrimoine Nord-Pas-de-Calais.**
- **Solliciter cette association pour obtenir son aide dans le cadre de la restauration de la mairie ou tout autre bâtiment public.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : <b>13 voix</b>	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

#### **16. Questions et informations diverses :**

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

Achats par délégation :

- VEDIF : poubelles, coût 1848.00 € HT soit 2 217.60 € TTC,



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- DJP Informatique : ordinateur portable pour la directrice, coût 828.00 € HT soit 993.60 € TTC,
  - ITOE : ordinateur portable pour la médiathèque, écran, installation, suite office, main d'œuvre : coût 1 462.05 € HT soit 1 754.46 € TTC.
  - Nord Contrôle Assainissement : ITV pour travaux rue Lafayette : coût 3 995 € HT soit 4 794.00 € TTC,
  - Boutteaux : contrat d'entretien des radiants : coût 539.63 € HT soit 647.55 € TTC.
- Demandes d'urbanisme :
- o Réfection de toiture, percement d'un velux (30, rue de Cambrai),
  - o Panneaux photovoltaïques (14, rue d'Avesnes-les-Aubert),
  - o Construction d'une maison (rue d'Haspres).

Des élus informent l'assemblée :

- Travaux de voiries des rues La Fayette, Victor Hugo et Emile Zola : les plans projet et les dossiers de consultations des entreprises sont en cours d'élaboration. La commune sollicite l'Agence de l'Eau, l'Etat, la Région et le Département pour l'obtention de subventions. Travaux prévus fin 2021 et début 2022.
- Vie communale : réflexion en cours pour l'organisation de Pâques et de la Fête des mères.
- Ecole :
  - o Demande des parents d'élèves pour que les véhicules stationnent en marche arrière sur le parking rue Demoulin Moreau. M. le Maire informe qu'un chemin a été créé pour sécuriser la sortie des élèves. Il ne peut obliger le stationnement en marche arrière sur ce parking.
  - o Demande d'un nouveau panneau d'affichage pour école : en attente de précisions.
  - o Demande d'achat de gourdes pour l'école : en attente de précisions.

**FIN DE SÉANCE**